



Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Votre engagement pour le paysage (*version courte*)

Un testament en faveur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)

Nos paysages culturels et naturels vous tiennent-ils à cœur? Etes-vous constamment émerveillé(e) par leur beauté et leur singularité lors de vos promenades et randonnées? Vous engagez-vous déjà aujourd'hui pour leur protection et leur conservation et souhaitez-vous vous assurer que les générations futures puissent encore profiter de la diversité de nos paysages? Alors pensez à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) au moment de rédiger votre testament.

La SL-FP s'engage pour la protection et la remise en valeur de nos paysages culturels et naturels. Elle s'implique concrètement dans les processus législatifs, réalise des études et rédige des expertises et des prises de position sur les questions actuelles en matière de protection du paysage, poursuit la voie du dialogue et de la recherche de solutions constructives à l'interface entre protection et utilisation, et sensibilise les jeunes générations aux valeurs du paysage au travers de ses activités d'enseignement et de recherche. Parmi les succès et jalons de la SL-FP, on peut citer le prix du «Paysage de l'année» qui récompense depuis 2011 l'engagement exemplaire de personnes au niveau local. Près de 200 projets concrets de revalorisation et d'entretien de paysages culturels et naturels ont par ailleurs été lancés et menés à bien. Au niveau législatif, de nombreuses exigences liées à la protection du paysage et de l'environnement ont pu être ancrées dans la loi grâce à l'implication de la SL-FP. Le taux de succès de 70% depuis 2005 en matière d'oppositions et recours montre que la fondation utilise le droit de recours des organisations environnementales de manière très judicieuse.

Par votre testament, vous avez la possibilité d'honorer et de soutenir activités de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) au-delà de votre propre existence. Vous pouvez ainsi soit léguer une partie de vos biens à la SL-FP (legs), soit désigner cette dernière comme cohéritière. En tant qu'organisation d'utilité publique, la Fondation est exonérée de l'impôt sur les successions et les donations, de telle sorte que la part d'héritage qui lui est attribuée lui revient intégralement. La SL-FP utilise ses moyens limités avec soin et là où ils sont le plus nécessaires pour la protection du paysage. Le label de qualité du ZEWo atteste de la gestion consciencieuse des dons et legs qui lui sont confiés.



Vous pouvez également suggérer dans votre faire-part de décès de renoncer aux fleurs et de faire plutôt un don à la SL-FP en mentionnant son numéro de compte postal. Bien sûr, vous pouvez aussi décider de nous verser un don dès maintenant ou devenir membre de notre association des donateurs. Pour vous remercier et vous informer sur les activités actuelles de la fondation, nous vous ferons parvenir chaque année notre rapport d'activité, notre publication «Aperçu des projets en cours» ainsi que les invitations à nos manifestations.

Grâce aux contributions de ses membres et de nombreuses institutions publiques et privées ainsi qu'à son inlassable engagement, la SL-FP a exercé une certaine influence et a pu atteindre des résultats importants depuis sa fondation en 1970. Malgré tous ses succès et les avancées majeures dans la protection du paysage, l'engagement de la SL-FP continuera à être très important à l'avenir. Car le paysage, en tant qu'espace vital pour l'homme, les animaux et les plantes, mérite d'avoir une voix dans notre société. Par votre soutien à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, vous joignez votre voix à la sienne, et nous vous en remercions vivement.